

## **REGLEMENT DE L'OPERATION « GENERATEURS DE SOURIRES »**

### **ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE DE L'OPERATION**

La société FERRERO FRANCE COMMERCIALE, S.A.S. au capital de 13 174 330 euros, située au 18 rue Jacques Monod - 76130 Mont Saint Aignan, immatriculée au RCS de Rouen sous le n° RCS 803 769 827 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise entre le 15/08/2020 et le 15/10/2020 une opération avec obligation d'achat intitulée « OP Générateurs de Sourires » (ci-après « l'Opération ») dont les modalités sont exposées ci-dessous.

### **ARTICLE 2 – PRESENTATION DE L'OPERATION**

L'Opération consiste à offrir aux Participants une activité en intérieur ou extérieur, physique ou digitale à partager pour l'achat de 2 produits parmi les marques suivantes Kinder®, Nutella®, Délichoc® et/ou Tic Tac® achetés.

La participation à l'Opération se fait exclusivement par Internet selon les modalités décrites à l'Article 4 ci-après. Toute participation sur papier libre ou toute autre forme est exclue.

La participation à l'Opération implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS**

Cette Opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, quelle que soit sa nationalité, utilisant une adresse IP française et bénéficiant d'un accès à un internet (ci-après le « Participant »). Est exclue de toute participation à l'Opération toute personne ayant un lien juridique avec les sociétés FERRERO FRANCE COMMERCIALE et TLC MARKETING et de façon plus générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de l'Opération, ainsi que les membres de sa famille.

La participation à l'Opération est réservée aux personnes ayant fait l'achat, à titre personnel et en France métropolitaine, de 2 produits parmi les marques Kinder®, Nutella®, Délichoc® et/ou Tic Tac® entre le 15/08/2020 et le 15/10/2020.

La participation à l'Opération s'effectue exclusivement par voie électronique sur le site internet de l'Opération [www.activitesourire.com](http://www.activitesourire.com) ; toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme ne sera pas prise en compte.

Pour participer, il est indispensable de conserver sa preuve d'achat (facture ou ticket de caisse).

La participation est limitée à une seule fois par personne physique (même nom, même prénom, même adresse e-mail) et chaque double achat ne pourra donner lieu qu'à une seule participation.

La participation à l'Opération est strictement personnelle. Il est interdit de jouer avec une adresse électronique ouverte pour le compte d'une autre personne.

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant notamment leur identité, adresse électronique, et les justificatifs d'achat du produit leur ayant permis de participer à l'Opération, et ce

afin de permettre à la Société Organisatrice de s'assurer du respect par ces derniers du présent règlement.

#### **ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer à l'Opération, il suffit de :

1. Acheter 2 produits parmi les marques Kinder®, Nutella®, Délichoc® et/ou Tic Tac® ;
2. Conserver précieusement son ticket de caisse ;
3. Se rendre sur le site [www.activitesourire.com](http://www.activitesourire.com) ;
4. Choisir son activité ;
5. Remplir le formulaire de participation en ligne et indiquer ses coordonnées personnelles (nom, prénom, date de naissance, adresse email, code postal et le nom de son accompagnant dans le cas d'une activité à réaliser auprès d'un partenaire physique) ;
6. Télécharger le ticket de caisse au format PDF ou JPEG pour prouver son achat.

Le Participant doit enregistrer sa participation avant le 30 octobre 2020 (heure de connexion de France métropolitaine faisant foi, frais de participation non remboursés). En participant à l'offre, le bénéficiaire accepte le présent Règlement.

Chaque Participant (même nom, même code postal et/ou même adresse de courrier électronique et/ou même adresse IP) peut participer 1 (une) fois pendant toute la durée de l'Opération et ne peut remporter que 1 (une) dotation pendant toute la durée de l'Opération et la participation est limitée à 1 (une) participation par personne (même adresse e-mail).

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de l'Opération.

#### **ARTICLE 5 – DUREE DE L'OPERATION**

L'Opération est valable entre le 15/08/2020 et le 15/10/2020.

#### **ARTICLE 6 – DOTATIONS**

FERRERO FRANCE COMMERCIALE remettra aux Participants de l'Opération un code cadeau pour une activité à réaliser à 2 à la maison ou deux bons activité pour une activité à réaliser à 2 auprès d'un partenaire physique. La liste des activités et partenaires est disponible sur le site [www.activitesourire.com](http://www.activitesourire.com) et répartie comme suit.

Les activités à réaliser à la maison sont réparties comme suit :

- 2 mois de cours de cuisine en ligne avec **l'Académie du Goût** sur [www.academiedugout.fr](http://www.academiedugout.fr) : dans la limite de 5000 codes disponibles ;
- 1 mois de méditation en ligne avec l'application **Zenfie** dans la limite des 5000 codes disponibles ;
- 1 mois de coaching sportif en ligne avec **CoachClub** dans la limite des 10 000 codes cadeaux disponibles ;
- 1 mois de cours de musique en ligne avec **ImusicSchool** dans la limite des 5000 codes cadeaux disponibles ;
- 1 pass 48h de karaoké en ligne avec **Karafun** dans la limite des 5000 codes cadeaux disponibles ;
- 1 escape game en ligne avec Escape Hunt dans la limite des 5000 codes cadeaux disponibles.
- 1 vidéo à la demande offerte avec **RakutenTV** dans la limite des 2400 codes cadeaux disponibles.

Pour ces activités à réaliser à la maison, limitées en quantité, un compteur indiquera le nombre de codes disponibles restants.

Les bons activité pour une activité à réaliser à la maison sont valables jusqu'au **30/03/2021** inclus sur le site internet du partenaire.

Les bons activité pour une activité à réaliser en physique sont valables jusqu'au **30/06/2021** inclus auprès du partenaire choisi.

Les activités ne sont ni cessibles, ni échangeables, ni remboursables. Les codes cadeaux et les bons cadeaux ne peuvent se cumuler avec une quelconque autre offre promotionnelle.

#### **ARTICLE 7 – REMISE DES DOTATIONS**

Le Participant recevra son code cadeau ou son bon activité selon son choix sous 7 jours ouvrés à compter de la date de réception de sa participation valide, à l'adresse mail indiquée lors de sa participation en ligne. Le Participant est invité à vérifier l'ensemble des e-mails, y compris les spams afin de s'assurer de la bonne réception du code cadeau ou du bon activité.

Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, ne répondant pas aux conditions de l'offre ou enregistrée sur le site de participation à l'Opération hors délai, sera considérée comme invalide. Aucune suite ne sera donnée à ces dossiers, un e-mail d'invalidité leur sera envoyé.

Si le Participant donne des informations erronées lors de sa participation en ligne, TLC MARKETING, FERRERO FRANCE COMMERCIALE, ses commerciaux ou distributeurs ne seront pas en mesure d'envoyer le code cadeau ou le bon activité et ne pourront en être tenus pour responsables.

#### **ARTICLE 8 – PARTICIPATION AUX ACTIVITES**

Pour bénéficier de son activité à partager à 2 auprès d'un partenaire physique, le Participant doit être en possession des 2 bons activités nominatifs qui lui seront envoyés par e-mail et comportant le nom et les coordonnées du partenaire de l'activité choisie au préalable sur [www.activitesourire.com](http://www.activitesourire.com). Il devra alors présenter ce bon imprimé au partenaire le jour de son activité et son accompagnant devra en faire de même.

Pour bénéficier de son activité à partager à 2 à la maison, le Participant devra être en possession du code cadeau qui sera indiqué dans son e-mail code cadeau. Cet e-mail regroupera les consignes d'utilisation de son code sur le site internet du partenaire correspondant, pour profiter de l'activité choisie au préalable sur [www.activitesourire.com](http://www.activitesourire.com).

#### **ARTICLE 9 – DROITS INCORPORELS**

La Société Organisatrice pourra solliciter l'autorisation des Participants afin d'utiliser à titre publicitaire, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente Opération, ainsi que dans des Opérations ultérieures de communication sur les marques de FERRERO FRANCE COMMERCIALE, les nom, prénom, et ville des Participants, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

## **ARTICLE 10 – FRAUDE ET NON-CONFORMITE AU REGLEMENT**

La participation à l'Opération est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive de l'Opération, tout Participant :

- Ayant indiqué une identité fausse ou une adresse fausse ou l'identité ou l'adresse d'une autre personne.

- Ayant tenté de tricher, notamment en créant de fausses identités et/ou adresses email et postale permettant de s'inscrire plusieurs fois, en modifiant un détail de leur adresse ou en utilisant des procédés déloyaux tels que logiciels, robots ou autre procédé permettant d'automatiser sa participation sans intervention physique, et plus généralement contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

Toute tentative de fraude de la part d'un Participant conduirait FERRERO FRANCE COMMERCIALE et/ou TLC MARKETING à exclure sa participation, le Participant ne pourrait alors en aucun cas prétendre au bénéfice de la présente offre ou d'une quelconque compensation.

De même, seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youmail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc).

## **ARTICLE 11 – RESPONSABILITE**

La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, FERRERO FRANCE COMMERCIALE ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement / fonctionnement de l'Opération,
- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- Du fonctionnement de tout logiciel, des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- De tout dommage causé aux Participants, à leur équipement informatique et/ou leur téléphone mobile et aux données qui y sont stockées et des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'Opération ou ayant endommagé le système d'un Participant.

La responsabilité de FERRERO FRANCE COMMERCIALE et/ou TLC MARKETING ne saurait, en aucun cas, être engagée directement ou indirectement dans les cas suivants :

- En cas d'envoi de courrier à une adresse inexacte du fait de la négligence du Participant,
- En cas de mauvais acheminement du courrier et/ou des envois postaux, et notamment en cas de retard, perte, destruction avarie, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux etc,
- En cas de fraude du Participant à l'Opération.

Ni FERRERO FRANCE COMMERCIALE ni TLC MARKETING, ni leurs agents ou distributeurs ne pourront, en aucune manière, être tenus responsables en quoi que ce soit ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière au Participant ou à tout porteur d'un code cadeau et/ou d'un bon activité en cas de :

- 1) Refus d'accepter ce bon par un établissement physique partenaire ;
- 2) Incapacité du porteur du code et/ou du bon d'utiliser ce dernier ;
- 3) Erreur sur le contenu du code et/ou du bon ou de la liste des établissements Participants ;
- 4) De perte, de blessures ou tous les préjudices éventuels subis par le bénéficiaire survenant dans un établissement physique Participant.

FERRERO FRANCE COMMERCIALE et TLC MARKETING se réservent le droit d'arrêter ou de suspendre l'Opération en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement.

Ni FERRERO FRANCE COMMERCIALE ni TLC MARKETING, ni leurs agents ou distributeurs ne garantissent la qualité ou la disponibilité des services proposés par les établissements participants même si cela entraîne pour le bénéficiaire du bon des pertes ou des dommages.

Il est précisé que FERRERO FRANCE COMMERCIALE ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des internautes à l'Opération se fait sous leur entière responsabilité.

Les frais de connexion au site pour participer à l'Opération ne sont pas remboursés.

La responsabilité de FERRERO FRANCE COMMERCIALE ne saurait être engagée, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

## **ARTICLE 12 – LITIGES**

L'interprétation du présent règlement et tous les cas non prévus par celui-ci seront tranchés par FERRERO FRANCE COMMERCIALE dont les décisions sont sans appel.

En cas de divergence accidentelle entre ce règlement complet et les supports de l'Opération, il est expressément prévu que ce sont les termes du règlement complet qui primeront.

Le présent règlement est soumis à la législation française.

Tout litige qui ne pourra être réglé amiablement sera soumis aux tribunaux français compétents.

FERRERO FRANCE COMMERCIALE se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente Opération, et même de l'annuler, si les circonstances l'exigeaient, et notamment s'il apparaissait que des fraudes étaient intervenues sous quelque forme que ce soit, de manière informatique ou autre dans le cadre de la participation à l'Opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas remettre les codes cadeaux et bons activité aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

#### **ARTICLE 13 – CONVENTION DE PREUVE**

De convention expresse entre le Participant et la Société Organisatrice, les systèmes et fichiers informatiques de la Société Organisatrice feront seuls foi. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de FERRERO FRANCE COMMERCIALE, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre FERRERO FRANCE COMMERCIALE et le Participant. Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, FERRERO FRANCE COMMERCIALE pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par, FERRERO FRANCE COMMERCIALE notamment dans ses systèmes informatiques. Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par FERRERO FRANCE COMMERCIALE dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit. Les opérations, de toute nature, réalisées, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du Participant.

#### **ARTICLE 14 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les données à caractère personnel concernant les Participants sont traitées pour la gestion de l'Opération comprenant le traitement des participations, les opérations de contrôle et de validation de la participation ainsi que la remise des codes cadeaux et des bons activité. La base légale du traitement est le consentement des personnes. Les Participants autorisent FERRERO FRANCE COMMERCIALE, de façon libre et éclairée, à collecter lors de leur participation à l'Opération les données à caractère personnel les concernant.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées en conformité avec la réglementation applicable sur la protection des données personnelles, notamment la Loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Ces données sont destinées à FERRERO FRANCE COMMERCIALE, RCS ROUEN 803 769 827 (la Société Organisatrice), responsable de traitement et à son prestataire, la société TLC MARKETING, agissant pour le compte de FERRERO FRANCE COMMERCIALE en tant que sous-traitant pour le traitement des données personnelles.

L'utilisation éventuelle des données personnelles dans un but promotionnel (envoi de communications ou offres marketing) sera soumise à un accord spécifique des Participants. Le Participant est informé qu'il dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données à caractère personnel le concernant. Il peut également s'opposer au traitement ou en demander sa limitation. Enfin, le Participant dispose de la faculté de définir et de communiquer des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès. Ces droits peuvent être exercés, à tout moment et gratuitement, sur demande écrite à l'adresse suivante : [privacy.fr@ferrero.com](mailto:privacy.fr@ferrero.com). En cas de litige non résolu directement avec la Société Organisatrice concernant le traitement de ses données personnelles

ou l'exercice de ses droits, le Participant dispose également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, à savoir la CNIL.

Vos données sont conservées le temps de votre participation à l'opération et tout au long de la validité du code d'activation afin d'en garantir une parfaite réception et de gérer les réclamations éventuelles soit jusqu'au 31/07/2021.

Dans la mesure où les données collectées concernant les Participants sont indispensables à la prise en compte des participations, à la gestion de l'Opération et l'attribution des codes cadeaux ou des bons activité, le Participant est informé que le refus de communiquer ces données ou l'exercice de son droit de retrait du consentement ou d'effacement des données avant la fin de l'Opération entraîne l'impossibilité de valider sa participation, ou le cas échéant, l'annulation de sa participation ou l'annulation de l'attribution de son code cadeau ou de son bon activité.

#### **ARTICLE 15 – DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant cette Opération sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

#### **ARTICLE 16 – CONTACT DU PRESTATAIRE TLC MARKETING**

Le service Consommateur de TLC MARKETING agissant pour le compte de FERRERO FRANCE COMMERCIALE est disponible par téléphone, au 01 86 47 61 23 (appel non surtaxé – tarif en vigueur selon votre opérateur – ligne active du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30, hors jours fériés) ou par e-mail en écrivant à l'adresse suivante : [activitesourire@tlcrewards.com](mailto:activitesourire@tlcrewards.com) (objet : Opération Générateurs de Sourires / Nom et prénom du Participant).